

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

AMENDEMENT

N ° CL156

présenté par

Mme Couillard, Mme Fabre, Mme Dominique David, M. Poulliat, Mme Mette, M. Simian, Mme Hammerer, Mme Panonacle, M. Boudié, Mme Dubos, Mme Valetta Ardisson, M. Vignal, Mme Charvier, Mme Toutut-Picard, M. Chalumeau, Mme Gayte, M. Cabaré, Mme Kerbarh, M. Damaisin, M. Testé, Mme Tuffnell, Mme Thillaye, M. Sorre, M. Perea, M. Démoulin, M. Nadot, M. Morenas, M. Gaillard, Mme Lecocq, Mme Fontenel-Personne, Mme Piron, M. Galbadon, Mme Sylla, Mme Dufeu, Mme Gipson, Mme Bono-Vandorme, M. Marilossian, Mme Blanc, M. Gouttefarde et M. Pichereau

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer la division et l'intitulé suivants:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.